

Paris, le 3 octobre 2024

RENTRÉE EN LYCÉE PROFESSIONNEL :

DÉSORGANISATION À TOUS LES ÉTAGES

Après quelques semaines de cours, on constate que la rentrée dans les lycées professionnels s'est de nouveau effectuée sous le signe du chaos : postes non pourvus aux concours de recrutement, annualisation des heures de soutien au parcours, explosion des effectifs dans les filières industrielles. Des enseignant·es stagiaires - dont nombreux·euses sont à plein temps - ou contractuel·les pallient comme iels le peuvent la carence en personnels, criante dans certaines équipes d'enseignement professionnel et dans les unités de formation pour apprenti·es. Aux plus précaires, les directions imposent la mission de professeur·e principal·e, délaissée par les collègues en raison du nombre croissant de tâches liées à la mission et des briques de "Pacte".

La mise en oeuvre précipitée d'une réforme majoritairement rejetée par les personnels montre l'absence d'anticipation de la hiérarchie. Au fil des ministères, les réformes se succèdent et sont détricotées les unes après les autres, sans réelle perspective pédagogique pour les élèves, à l'exemple du recul sur le caractère obligatoire du diplôme national du brevet pour l'entrée au lycée. Au lieu des indispensables créations de postes, les collègues sont surchargé·es de missions par le biais du "Pacte", qui devient un moyen de pourvoir les postes vacants.

Avec un Premier ministre favorable à l'apprentissage dès 14 ans et un nouveau ministre délégué à la "Réussite scolaire et à l'enseignement professionnel", Alexandre Portier, député LR farouche défenseur de l'enseignement privé, de l'école "à la maison", et de l'enseignement hors de l'école

par le doublement des périodes de stage PFMP, on peut craindre un durcissement des conditions de travail des collègues et une dégradation des formations proposées aux élèves et apprenti·es des lycées professionnels publics et des CFA académiques.

SUD éducation revendique :

- **le retour à des épreuves ponctuelles dans toutes les disciplines au mois de juin ;**
- **des moyens pour les lycées professionnels pour recruter des enseignant·es, AED, AESH, infirmier·es ;**
- **le retour au cursus de deux années de BEP suivies éventuellement de deux années de baccalauréat.**